

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL Du 13 décembre 2022 / N° 55

Président : M. Laurent Steulet, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire

Lieu : Centre communal de Vicques - salle du 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

Le président, M. Laurent Steulet, ouvre la séance à 19h30. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire et les représentants de la presse.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°43 du 1^{er} décembre 2022
- par courriel
- par affichage public.

Sont présents : Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Martin Clerc, Michel Darbel-
lay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Claude-Alain Hofer, Eric Lachat, Valère Lovis, Alain Mu-
nier, Nicolas Ruchti, Alain Ryser, Eric Schaller, Louise Schaller, Damien Voisard

Excusés : Jean-Paul Chételat, Pierre Grolimund, Romain Lambert, Isabella Leanza, Catherine Wolff

18 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ; la majorité absolue est fixée à 10.

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 novembre 2022 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Réponse au postulat de M. Jean-Paul Chételat « réhabilitation des centres anciens » ;
5. Budget 2023
 - Fixer la quotité d'impôts et les taxes communales ;
 - Discuter et approuver le budget de fonctionnement ;
 - Discuter et approuver le budget des investissements ;
 - Discuter et approuver les budgets bourgeois ;
6. Communications.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 novembre 2022

Aucune modification n'est demandée au document qui est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Questions orales et interventions

M. le Président informe d'une motion déposée par **M. Damien Voisard** « [subventionnement de mesures écologiques](#) ».

L'objet est reconnu recevable par le bureau et sera traité selon les dispositions des articles 30, 31 et 32 du règlement du Conseil général.

4. Réponse au postulat de M. Jean-Paul Chételat « réhabilitation des centres anciens »

PREAMBULE

Lors de la séance du 19 septembre 2017, le postulat « [réhabilitation des centres anciens](#) » a été déposé par M. Jean-Paul Chételat. Il a été traité et accepté lors de la séance du 12 décembre suivant par 17 oui, 0 non et 1 abstention. Dès lors, le Conseil communal a été chargé d'étudier son exécution. Un report de délai jusqu'à fin 2019 a été accepté par le Conseil général en 2018.

DEMARCHE

Avant de se lancer dans une démarche communale, il convient de préciser que le plan directeur cantonal est en cours de révision. Ce document comprend une fiche U.01.3 « **développement de l'urbanisation dans les centres anciens** ».

En effet, il est prévu qu'un programme cantonal d'encouragement à la réhabilitation soit défini. La priorité pour le soutien serait mise sur les villages. Le but du programme serait de proposer aux communes un accompagnement des projets par le canton. Un appui financier aux propriétaires est également proposé, à condition que la commune verse elle-même également une subvention au projet concerné. Sans aide financière communale, le Canton ne verserait aucune subvention. Il est indiqué également que les communes développent un programme communal d'encouragement, en fonction de leurs capacités financières. Ce programme est nécessaire pour ensuite bénéficier du soutien financier cantonal.

Le Gouvernement de la RCJU a adopté une ordonnance réglant les modalités d'octroi de subventions pour la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens le 27 août 2019. Une directive précisant les modalités dans ce domaine a été approuvée par le Département de l'environnement le 29 juin 2020.

Selon les dispositions cantonales, seuls les projets situés dans les communes ne faisant pas partie de l'agglomération peuvent bénéficier d'une subvention cantonale jusqu'au 31 décembre 2024.

L'Agglomération et ses communes membres ont, quant à elles, retenu un mandat en commun dans le cadre du plan directeur régional, à savoir : définir un programme régional d'encouragement aux réhabilitations en collaboration avec le canton.

Les modalités de soutien à la réhabilitation ont été définies, bien que les besoins soient différents d'une commune à l'autre. En 2021, un règlement-type communal a été élaboré sur la base des dispositions légales cantonales. A ce jour, aucune commune n'a mis en vigueur ce règlement.

Afin de fournir un soutien financier aux propriétaires qui souhaitent se lancer dans un projet de réhabilitation de leur bâtiment, l'Agglomération propose un bon de 1'000 francs pour une première analyse effectuée par un architecte.

La commune de Val Terbi a ainsi diffusé l'information à environ 120 propriétaires de bâtiments situés en centre ancien. Seuls trois projets ont été annoncés. Force est de constater que l'intérêt pour la réhabilitation n'est pas démontré.

CONCLUSION

Considérant les démarches en cours, tant au niveau cantonal qu'au niveau de l'agglomération, le Conseil communal ne souhaite pas élaborer actuellement un règlement spécifique. Il préfère collaborer à l'élaboration d'un programme identique pour toutes les communes de l'agglomération. L'exécutif communal préfère également attendre que l'ensemble des communes jurassiennes soient intégrées dans le programme cantonal. Les propriétaires pourraient ainsi bénéficier d'une aide cantonale et communale, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il convient d'ajouter que la capacité financière communale laisse peu de marge de manœuvre pour assurer un soutien financier à la réhabilitation des centres anciens.

Vu ce qui précède, le Conseil communal de Val Terbi décide de :

- a) conserver l'idée d'encouragement à la réhabilitation des centres anciens,
- b) classer le postulat et de suivre les résultats des démarches entreprises à ce jour.

Ce qui précède a été transmis aux membres du Conseil général en amont de la séance, **M. le Président** ouvre la discussion. La position du Conseil communal convient à tous, le postulat est ainsi réglé.

5. Budget 2023

Point présenté par **M. Claude-Alain Chapatte**, maire.

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter la quotité d'impôt, les taxes communales, le budget de fonctionnement, d'investissement, et celui des bourgeoisies.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond

Le budget de fonctionnement, basé sur une quotité d'impôt inchangée à 2.25, laisse apparaître **un excédent de charges prévisible de 206'000 francs**

- Le financement spécial « Approvisionnement en eau (710) » présente une situation déficitaire avec un prélèvement au fonds de 26'900 francs, ceci étant dû à divers petits travaux pour un total de 31'000 francs.
- Le financement spécial « Assainissement des eaux (720) » présente une situation positive avec une attribution au fonds de réserve de 18'200 francs.
- Le financement spécial « Gestion des déchets (730) » présente une situation positive avec une attribution au fonds de réserve de 38'800 francs.
- Le financement spécial « Correction des eaux de surface (741) » (digues) présente lui aussi une situation positive avec 29'000 francs attribués au fonds de réserve.
- Le **SIS** présente un budget équilibré avec la prise en charge de la totalité des frais de locaux.
- Concernant les **inhumations**, il ne s'agit plus d'un financement spécial, il ne doit plus s'autofinancer. Le compte des cimetières présente un excédent de charges de 10'300 francs.
- Les budgets des bourgeoisies de Montsevelier et Vicques sont positifs, alors que le budget de la bourgeoisie de Vermes est équilibré.

En résumé, le budget du compte de fonctionnement 2023 se résume comme suit :

Comptes MCH2	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
0 Administration générale	1'035'050.00	1'074'600.00	1'138'800.00
1 Ordre et sécurité publics - défense	64'700.00	41'850.00	47'350.00
2 Formation	4'428'700.00	4'373'050.00	4'584'600.00
3 Culture - sports - loisirs - églises	88'100.00	89'800.00	93'550.00
4 Santé	37'800.00	36'100.00	28'750.00
5 Prévoyance sociale	2'557'300.00	2'698'250.00	2'829'850.00
6 Trafic - transports - télécommunications	724'600.00	771'700.00	750'300.00
7 Protection de l'env.-aménag. du territoire	-48'650.00	-198'650.00	13'700.00
8 Economie publique	23'450.00	30'900.00	12'700.00
9 Finances - impôts	- 8'567'030.00	-8'624'200.00	-9'293'600.00
Résultat chapitre 0-9	344'020.00	293'400.00	206'000.00

Les budgets 2023 des Bourgeoisies prévoient un excédent de charges de 23'230 francs pour Vicques et 2'515 francs pour Montsevelier alors que pour Vermes le budget est équilibré.

L'autofinancement 2023 est de 27'250 francs sans les financements spéciaux. Ce montant est diminué de plus de 80% par rapport à l'année précédente. Cette somme permet de financer environ 35'000 francs (le montant minimum pour nos 4 villages est estimé à 1,2 millions par an).

Les charges communales dans leur ensemble sont maîtrisées. En 2023 il faut compter sur une augmentation de 45'000 francs de l'enveloppe budgétaire du Conseil communal suite au postulat du Conseil général. Les charges de l'enseignement sont aussi en augmentation de 126'500 francs ainsi que le chapitre « prévoyance sociale » qui subit une augmentation de 141'800 francs.

Le budget des investissements se présente comme suit :

- Centre communal – panneaux photovoltaïques : 210'000
- Préau de l'école de Vermes: 40'000
- Rénovation des routes – complément 2022: 30'000
- Rénovation des routes 2023 (enveloppe globale) : 500'000
- Eclairage public à Vicques – Home et Devant Vicques : 25'000

➤ Total des investissements directement liés à notre capacité d'investissements: 805'000 francs

Un crédit cadre de 3,6 millions pour l'ESVT financé à 45% par Val Terbi a été approuvé par voie populaire. Cela représente un investissement moyen de 320'000 francs par an pendant 5 ans.

Le total des investissements à financer se monte à 1'125'000 francs.

Les investissements ci-dessous sont à charge des financements spéciaux :

- Mesures PGEE : 1'350'000
- Berges de la Scheulte (étude V5 et V6) : 28'000
- Berges de la Scheulte – Les Oeuches à Corban: 15'500

Au total, aujourd'hui, vous devez vous prononcer sur **2'198'500 francs de nouveaux investissements.**

D'un point de vue général, les informations suivantes sont encore à prendre en considération :

- Hausse des rentrées fiscales projetées: 243'000 francs
- Baisse de la péréquation de 421'000 francs (0,72 million)
- Notre revenu fiscal harmonisé reste très bas à 76% de la moyenne JU
- Prélèvement de plus de la moitié de la réserve de politique budgétaire, soit 659'000 francs

La capacité d'autofinancement en nette baisse est qualifiée d'insuffisante. Notre fortune de 1,7 million est suffisante pour absorber plusieurs mauvaises années.

La prudence et la rigueur qui ont marqué ces dernières années au niveau de nos finances communales permettent à Val Terbi de présenter un budget, certes négatif, mais relativement bon, comparé à d'autres communes. Réserve de politique budgétaire bienvenue !

De plus, ce résultat est accompagné d'un maintien d'investissements prévus. Cependant, à moyen terme, l'austérité constante que nous devons appliquer ne pourra pas être évitée sans une meilleure répartition des richesses à l'intérieur de canton.

M. le Maire profite de l'occasion qui lui est donnée de remercier la caissière communale, **Mme Valérie Fühmann**, pour l'excellent travail et l'appui fort apprécié. Elle nous fait l'honneur de sa présence ce soir.

Il invite le Conseil général à accepter les quotités et taxes 2023, ainsi que les budgets 2023 et le budget des investissements 2023 tels que présentés.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Munier demande une explication sur notre capacité d'autofinancement : dans le message il est mentionné qu'elle se monte à 210'350 francs alors que dans la présentation de ce soir, elle n'est que de 27'250 francs.

Mme Valérie Fühmann mentionne qu'effectivement, dans le rapport, les financements spéciaux sont pris en compte.

M. Eric Schaller tient à souligner que l'investissement relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur le centre communal à Vicques sera amorti très rapidement. En effet, selon **M. Damien Voisard** 5 ans suffiront à amortir l'investissement.

Constatant qu'il n'y a plus d'autres questions, **M. Laurent Steulet** propose de passer au vote.

Par des votes successifs, à main levée, à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil général approuve :

- a) La quotité d'impôt à 2,25 ainsi que les différentes taxes communales ;
- b) Le budget de fonctionnement ;
- c) Le budget des investissements ;
- d) Les budgets bourgeois.

6. Communications

M. Laurent Steulet scrute l'assemblée et comme personne ne souhaite prendre la parole il s'avance à la tribune pour son discours de fin de législature :

« Chers collègues,

Me voilà déjà arrivé ce soir au terme de mon année de présidence du Conseil général. Durant toute cette année 2022, j'ai été honoré de présider le législatif de Val Terbi. Ce fut pour moi une expérience très enrichissante qui m'a permis également de vivre de chaleureux moments de convivialité et de rencontres dans le cadre de la vie politique communale. Je tiens donc ce soir à vous remercier encore une fois de m'avoir élu à cette fonction tant estimée pour moi. Je vous témoigne toute ma gratitude.

La fin de cette dernière séance de l'année marque ce soir également la fin de la législature. De nombreux projets ont été mis en œuvre durant ces 5 dernières années et nous pouvons être fiers des tâches accomplies.

Je peux citer entre autres : l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, le développement de la maison de l'enfance et l'équipement de l'éclairage public en lampes LED intelligentes. Ainsi, malgré des moyens financiers limités, la Commune de Val Terbi n'a pas attendu la crise énergétique pour utiliser cette énergie limitée de manière responsable et durable. Elle a même été un précurseur dans la lutte contre la pollution lumineuse en acceptant la motion demandant l'extinction de l'éclairage public la nuit. A l'heure des problèmes écologiques et du réchauffement climatique, ces décisions sont fortes de sens et illustrent à merveille qu'il est possible de prendre des mesures adéquates sans forcément tomber dans l'extrémisme.

Ce qui m'a également marqué durant cette législature, c'est aussi la bonne entente et la bonne collaboration entre les diverses autorités et groupes politiques. En séances de groupes, nous n'avons pas toujours été d'accord avec les propositions de l'exécutif et des divergences d'opinions ont également surgi entre les groupes politiques, même pour des histoires de webcams... !

Malgré cela, les débats sont toujours restés courtois et respectueux et je ne peux que vous remercier toutes et tous pour cet agréable contexte de travail et j'espère qu'un tel état d'esprit se poursuivra lors de la prochaine législature.

Cette législature a aussi été marquée par l'épidémie de Covid et ce soir j'ai également une pensée pour les 2 Présidents précédents qui n'ont pas forcément eu la tâche facile durant ces moments difficiles qu'on s'efforce tous d'oublier.

Le budget approuvé ce soir nous rappelle toutefois que les perspectives de la commune ne sont pas des plus optimistes. Néanmoins, nous pouvons avoir confiance en nos autorités communales et dans le personnel communal qui a toujours œuvré sans relâche pour gérer au mieux la commune et veiller au bien-être de sa population. Ce soir je tiens à remercier très chaleureusement M. le Maire et les membres de l'exécutif pour leur engagement sans faille en faveur de la commune. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel communal, que ce soit les collaborateurs de l'administration, de la voirie et de la crèche pour leur travail tant estimé. Aussi, un immense merci à tous les membres des commissions communales qui œuvrent dans l'ombre mais qui fournissent un travail ô combien important pour la vie communale.

Il y a parmi nous ce soir plusieurs conseillers généraux sortants et je souhaite, au nom des autorités communales, les remercier très chaleureusement pour leur investissement en faveur de la commune. Il s'agit de Mme Isabella Leanza, M. Jean-Paul Chételat, Pierre Grolimund, Claude-Alain Hofer, Romain Lambert, Valère Lovis et Alain Ryser. Pour vous remercier de votre engagement, le bureau du Conseil général a le plaisir de vous remettre une petite attention.

N'oublions pas également M. Fabien Chételat qui quittera son mandat de conseiller communal à la fin de l'année. Un grand merci Fabien pour tout le travail accompli pendant ton passage au Conseil communal. Ton

investissement a été grandement apprécié, tout comme ta personnalité car c'est toujours très sympathique de collaborer avec toi ! »

Après de chaleureux applaudissements, **M. le Président** termine en souhaitant d'ores et déjà beaucoup de plaisir aux membres du Conseil communal et du Conseil général de la prochaine législature qui s'annonce plein de défis.

M. Martial Chételat se lève et souhaite à son tour remercier M. Laurent Steulet pour son année de présidence. Il a su mener avec sérieux et professionnalisme les séances et ce fut un réel plaisir de collaborer avec lui. Un grand merci !

Comme l'ordre du jour a été traité et que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** lève la séance à 20h00.

Les participants sont invités à partager un apéritif avant de regagner leur chaumière.

Vicques, le 13 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Laurent Steulet
Président

Sylvie Koller
Secrétaire